**Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD)**

Termes de référence

Assistance technique aux pays du projet d’autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel pour la mise en œuvre des activités relatives à l’accroissement des opportunités économiques pour les jeunes femmes

Mars 2021

1. **Objet des termes de référence**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (SWEDD), le Bureau Régional de l’UNFPA pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre (BRAOC) sollicite la candidature d'organisations qualifiées qui peuvent fournir une assistance technique à la mise en œuvre des interventions portant sur l’autonomisation économique des femmes en vue d’améliorer la couverture, la qualité et l'efficacité de ces interventions.

1. **Contexte**

Le projet d’Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) est une initiative régionale visant à renforcer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes en vue d’accélérer la transition démographique dans la région de l’Ouest et du Centre. Le SWEDD couvre actuellement neuf pays à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d’Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

Mis en œuvre avec l’appui technique et financier de la Banque mondiale, du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), et de l’Organisation Ouest-Africaine pour la Santé (OOAS), le projet s’articule autour des trois composantes principales :

* La composante 1 vise à créer une demande pour les produits et services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle (SRMNIN) en favorisant le changement social et comportemental et l'autonomisation des femmes et des adolescentes.
* La composante 2 est destinée à renforcer les capacités régionales en termes d'offre en produits SRMNIN et en personnel qualifié.
* La composante 3 a pour objectif de renforcer le plaidoyer et la concertation de haut niveau menés dans le cadre du projet et à renforcer les capacités à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des projets mettant la démographie et l’autonomisation des femmes au cœur de la croissance.

Il est essentiel d'investir dans l'autonomisation sociale et économique des adolescentes et des femmes pour atteindre ces objectifs. Accroître la participation et la productivité des jeunes femmes sur le marché du travail, soutenir leurs activités génératrices de revenu aideront la région à tirer profit d’un dividende économique.

La composante 1 comporte deux sous-composantes. La première est axée sur l’élaboration et la mise en œuvre de stratégie de communication pour le changement social et de comportement. La deuxième sous-composante 1.2 consiste essentiellement à élargir la gamme de choix et d'opportunités offertes aux adolescentes et à leur famille afin de leur fournir les capacités nécessaires pour être autonomes.

Les activités de la sous-composante 1.2 ciblent les adolescentes et les jeunes filles qui sont à risque de mariage précoce, de grossesses précoces et d'abandon scolaire précoce. Les interventions couvrent également leurs communautés, dans le but de : (i) scolariser et maintenir les filles à l'école jusqu'au secondaire ; (ii) améliorer les compétences de vie et les connaissances en matière de sexualité et de SR ; et (iii) accroître les opportunités économiques, en amenant les filles et les femmes à des métiers plus productifs.

Concernant spécifiquement l’accroissement des opportunités économiques, les interventions du SWEDD ont porté sur : (i) à la réinsertion (i) la formation technique et professionnelle aux jeunes femmes qui ont abandonné l'école, dans des secteurs innovants et a forte opportunité, souvent à faible participation féminine - pour les adolescentes, le premier objectif est de les garder à l’école ou de les réinsérer - comme la conduite et l'entretien de tracteurs, motoculteurs et motopompes, l'installation et l'entretien de panneaux solaires et d'antennes paraboliques, l'électricité, la mécanique automobile , maçonnerie, menuiserie, soudure, etc ; (ii) le renforcement de cette formation par des cours pratiques et des stages : (iii) le développement des capacités entrepreneuriales et de gestion financière de ces jeunes femmes; et (iv) le soutien au démarrage des activités économiques des adolescentes et des jeunes femmes en leur fournissant un fonds de roulement, des fonds d'investissement ou la fourniture de matériels et équipements nécessaires à leurs activités.

La pandémie à COVID-19 sape les économies des pays par des mesures de restriction des mouvements, qui entraînent le ralenti des économies. Les inégalités entre les sexes existants et les risques accrus induits par la pandémie signifient que les femmes et les filles sont particulièrement touchées par l'impact négatif de cette crise au COVID-19. Sur le plan économique, la majorité des femmes et des filles travaillent dans des secteurs gravement touchés. Les professions à fort contenu technique et technologique ont souvent un potentiel de revenus plus élevé et sont moins vulnérables aux chocs exogènes générés par les crises. Ces professions sont souvent dominées par les hommes.

Les interventions pour l’autonomisation économique des femmes sont mises en œuvre par des ONG dans chaque pays sous la supervision des ministères en charge de l’égalité du genre et d’autres Ministères tels que les Ministères en charge de l’économie ou du développement et les ministères en charge de la jeunesse, et avec l’appui de l’unité de coordination des projets (UCP) et des équipes nationales et régionales de l’UNFPA. L’organisation qui sera recrutée par l’UNFPA BRAOC apportera son assistance technique à ces acteurs au niveau des pays et régional.

1. **Mandat de l’organisation**

L'UNFPA BRAOC sollicite la candidature d'organisations qualifiées qui peuvent fournir une assistance technique à la mise en œuvre des interventions portant sur l’autonomisation économique en vue d’améliorer la couverture, la qualité, l'efficacité de ces interventions au niveau des 9 pays SWEDD, la production et la coordination des connaissances sur ces thématiques au niveau régional.

Une femme est autonomisée sur le plan économique lorsqu'elle a à la fois la capacité de réussir et de progresser économiquement et le pouvoir de prendre des décisions économiques et d’agir en conséquence:

* Pour réussir et progresser économiquement, les femmes ont besoin des compétences et des ressources nécessaires pour être compétitives sur les marchés, ainsi que d'un accès juste et égal aux institutions économiques.
* Pour avoir le pouvoir et le pouvoir de tirer profit des activités économiques, les femmes doivent avoir la capacité de prendre des décisions et d’agir en conséquence et de contrôler les ressources et les profits.

De manière spécifique, l’organisation aura comme responsabilités de :

* **Assister les pays dans l’analyse de la demande dans le domaine de l’autonomisation économique des jeunes femmes dans les pays SWEDD** (i) soutenir et compléter les études de marché réalisées au niveau national avec un accent sur la ségrégation sectorielle et genre, et les contraintes rencontrées par les femmes à cause de leur manque d’éducation ou de formation, à cause des conditions de travail et des contraintes familiales et socio-culturelles  ; (ii) étudier la place et la participation des femmes et des filles au sein du marché du travail sur la base de statistiques sexospécifique (taux d’emploi formel/informel, temps partiels, salaires, conditions de travail, types d’emplois incluant les métiers à faible participation féminine) ;
* **Renforcer l’accompagnement des activités économiques mises en place par les pays :** il s’agit d’analyser le mécanisme, identifier les gaps, proposer des mécanismes et des outils simples pour améliorer la qualité des activités entreprises pour autonomiser économiquement les femmes, analyser la couverture et la possibilité de superposition avec les autres interventions du projet, notamment les espaces sûrs, la distribution à base communautaire des contraceptifs,
* **soutenir la mise en œuvre des interventions visant à autonomiser les jeunes femmes :** il s’agit (i) de conseiller les pays à trouver des approches complémentaires aux projets/programmes d’autonomisation économique existants, de proposer des stratégies innovantes et adaptées aux pays basées sur des évidences et expériences probantes dans le monde, de fournir les formations de formateurs sur les techniques nécessaires aux activités génératrices de revenu, de conseiller sur les mécanismes pour faciliter l’accès au financement efficace et autres mécanisme d’appui à la mise en œuvre des activités économiques des femmes post formation tels que l’incubation, le mentoring… ; et (ii) d’analyser régulièrement les goulots d'étranglement avec des méthodes participatives impliquant la communauté, fournir un soutien à la résolution des problèmes pour faciliter et améliorer la mise en œuvre du programme, renforcer de façon continue les capacités des parties prenantes y compris les ONGs par la formation, le mentorat, l’apprentissage entre pairs;
* **faire le lien avec les interventions misent en œuvre par le projet** y compris avec les garçons, les maris et les communautés pour créer un environnement propice à l'autonomie des femmes et afin d’améliorer la capacité de femmes à prendre des décisions et d’agir en conséquence et de contrôler les ressources et les profits sans risque d’abus ou de la violence.
* **générer des connaissances communes au niveau régional et mettre en place et opérationnaliser une communauté de pratique sur l’autonomisation économique des femmes** : il s’agit de faciliter les échanges thématiques et opérationnels sur les bonnes pratiques entre les pays, d’adapter les interventions sur la base d’une meilleure compréhension de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, de tirer parti des connaissances générées par la mise en œuvre des interventions dans le contexte du SWEDD, ainsi que des données mondiales.

1. **Durée et chronogramme**

Le contrat avec le partenaire est prévu pour une période initiale de 8 mois (avril 2021 – décembre 2021) avec la possibilité d’extension sous réserve de financement supplémentaire et bonne performance.

Pour l’année 2021, les activités clés suivantes sont prévues

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités clés** | **Livrables attendus** | **Période** |
| Soutenir et compléter les études de marché réalisées au niveau national avec un accent sur la ségrégation sectorielle et de genre, les contraintes rencontrées par les femmes (i) à cause de leur manque d’éducation ou de formation (ii) à cause des conditions de travail et (iii) à cause des responsabilités familiales des femmes et des normes socio-culturels. | Rapports par pays et régional sur la segmentation du marché du travail par secteur et par genre, les contraintes rencontrées par les femmes y compris la présence ou non de systèmes de garde d’enfants, tout autre frein et ou stéréotypes de genre rattachés à une activité professionnelle | mai à juillet 2021 |
| Analyser les mécanismes, identifier les gaps, proposer des mécanismes et des outils simples pour améliorer la qualité des activités entreprises pour autonomiser économiquement les femmes dans les pays SWEDD | Rapports par pays et régional contenant l'analyse des mécanismes en faveur de l'autonomisation deployés par le projet SWEDD et les recommandations pour les améliorer | mai à juillet 2021 |
| Soutenir la mise en œuvre des interventions visant à autonomiser les jeunes femmes | Assistance technique calibrée selon les besoins des pays | mai à décembre 2021 |

1. **Critères d’éligibilité**

L’organisation retenue devra avoir au minimum les expériences et l'expertise suivantes :

* Minimum de sept ans d'expériences dans la conception, la gestion, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de projet d’autonomisation économique des jeunes femmes peu alphabétisées ;
* Au moins cinq ans d’expériences en accompagnement à la mise en place et gestion des petites entreprises, et la formation de jeunes femmes peu alphabétisées sur les métiers à faible participation féminine, en gestion de crédit et en littératie financière
* Avoir au moins une expérience de collaboration avec un éventail de parties prenantes (exécutants, communauté, gouvernement, chercheurs, donateurs) et le secteur privé pour soutenir l’insertion des bénéficiaires dans les entreprises existantes et aider les jeunes entrepreneures à développer des liens nécessaires pour assurer le succès de leur entreprise,
* Une bonne expérience de collaboration avec des agences internationales travaillant dans le domaine de la mise en œuvre de programmes régionaux ciblant les adolescentes ;
* Expériences en renforcement des capacités des institutions, des organisations non gouvernementales et dans le travail communautaire ;
* Capacité démontrée de travail avec divers groupes d'intervenants et de développement de consensus et de partenariats ;
* Une connaissance, une compréhension et une expérience approfondies de la mise en œuvre de programmes dans différents contextes nationaux de la région du Sahel sont nécessaires ;
* Une présence dans un ou des pays d’intervention du SWEDD est nécessaire ;
* La maîtrise du français (langue de travail) et de l'anglais est requise.

1. **Supervision/encadrement**

Le partenaire travaillera sous la supervision générale du Coordonnateur du Secrétariat Technique Régional (STR) du SWEDD (UNFPA WCARO), sous la supervision directe du « Youth and Gender Specialist » au niveau du STR. Le partenaire collaborera avec les partenaires techniques du projet SWEDD notamment la Banque Mondiale et le Gender Innovation Lab, les bureaux pays de l’UNFPA, et les autres partenaires de mise en œuvre pour l’autonomisation des jeunes femmes.

1. **Méthodologie de travail**

L’organisation retenue sera un partenaire de mise en œuvre de l’UNFPA et sera régie par les procédures UNFPA NEX. Le processus comprend les étapes suivantes :

* La sélection de l'agence partenaire d’exécution ;
* L’évaluation des capacités de l'agence sélectionnée ;
* La signature d'un accord de partenariat entre l'UNFPA BRAOC et l'organisation retenue ;
* L'élaboration d'un plan de travail annuel par le partenaire qui doit être approuvé par l’UNFPA BRAOC ;
* Le suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel du partenaire par l’UNFPA BRAOC;
* La fourniture de rapports trimestriels sur la mise en œuvre du plan de travail et d'un rapport annuel.

1. **Soumission des offres**

- Les offres des agences candidates devront comporter les éléments requis dans la section II du « Invitation For Proposals » ;

- Toutes les candidatures doivent être reçues selon les dates limites indiquées dans la section II du « Invitation For Proposals ».

1. **Source de financement**

L'activité sera financée par le SWEDD sur les fonds réservés à la mise en œuvre de la composante 1.2. Le financement sera basé sur des plans de travail annuels signés entre les deux parties.